



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

MP.WAT/WG.1/2004/2  
7 février 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LA PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

**RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION**

Introduction

1. La première réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, créé par les Parties à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) à leur troisième réunion en novembre 2003, s'est tenue à Genève le 15 décembre 2004.
2. Des délégations des Parties à la Convention ci-après y ont participé: Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Hongrie, Kazakhstan, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Communauté européenne.
3. Les pays non Parties à la Convention ci-après y ont également assisté: Arménie, Géorgie, Japon, Kirghizistan, Ouzbékistan, Serbie-et-Monténégro et Tadjikistan.
4. Un représentant de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a assisté à la réunion.
5. Des représentants des organisations ci-après y ont également participé: secrétariat de la Convention de Ramsar de 1971 relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau; Interstate Coordination Water Commission (Ouzbékistan); Ecores (Azerbaïdjan); Ecoterra (Fédération de Russie); Partenariat mondial sur l'eau pour l'Europe centrale et orientale (Slovaquie); Alliance internationale pour la gestion de

l'eau de pluie (Suisse); IWRM.org (Suisse); Centre régional pour l'environnement (République de Moldova); Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (Kazakhstan); Union pour la défense de la mer d'Aral et de l'Amudarya (Ouzbékistan); Université de Dundee (Royaume-Uni); et Union écologique de l'Oural (Fédération de Russie).

## **I. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6. M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse), Présidente, a ouvert la réunion et a prononcé une allocution.

7. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour tel qu'il est reproduit dans le document MP.WAT/WG.1/2004/1.

## **II. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LE PROCESSUS DE RATIFICATION**

8. Le Groupe de travail a pris note de l'état d'avancement du processus de ratification, à savoir:

a) À la date de décembre 2004, 34 pays et la Communauté européenne étaient parties à la Convention et la Géorgie avait entamé la procédure de ratification;

b) En 2004, la Suède avait présenté son instrument d'acceptation des amendements aux articles 25 et 26 de la Convention. Les Pays-Bas, la Pologne et la Roumanie étaient en passe de le faire<sup>1</sup>;

c) Les 14 pays ci-après avaient présenté leur instrument de ratification du Protocole sur l'eau et la santé: Albanie, Azerbaïdjan, Belgique, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Ukraine. Six autres pays devaient le faire en 2005;

d) La Hongrie avait présenté son instrument de ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières (Protocole sur la responsabilité civile). La Slovaquie préparait la procédure de ratification.

9. Certains pays en transition ont demandé à être aidés dans le cadre du futur processus de ratification. Cette aide devrait se présenter comme suit: a) documents d'orientation et stages de formation concernant le Protocole sur la responsabilité civile; b) explication de certaines dispositions de la Convention et du Protocole sur l'eau et la santé, dont le principe du pollueur-payeur et l'attribution des eaux transfrontières; et c) missions dans les pays, au cours desquelles le secrétariat et le Bureau devraient présenter la Convention et ses Protocoles à de hauts responsables ministériels et mettre en évidence les avantages de l'adhésion aux instruments juridiques de la CEE dans le domaine de l'environnement. De l'avis de certains, les Parties devraient profiter des réunions ministérielles internationales ou autres réunions de haut niveau pour promouvoir la Convention et sa ratification.

---

<sup>1</sup> La Pologne a ratifié les amendements en janvier 2005.

10. Le Groupe de travail a pris note de ces propositions et a invité le Bureau, le Comité juridique et le secrétariat à prendre les mesures voulues.

### **III. RÉALISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL ET ACTIVITÉS ULTÉRIEURES**

#### **A. Équipe spéciale et Séminaire sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations**

11. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités de l'Équipe spéciale sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations, dont l'Allemagne est le chef de file, ainsi que des résultats du Séminaire sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations, tenu à Berlin les 21 et 22 juin 2004. Le Groupe de travail a insisté sur l'importance des activités de prévention des inondations dans le cadre de la Convention et sur l'intérêt d'une coopération plus étroite avec le secrétariat de la Stratégie internationale de la prévention des catastrophes, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, la Commission européenne et le secrétariat de la Convention de Ramsar. Il a approuvé les propositions de l'Équipe spéciale et du Séminaire d'élaborer un cadre commun pour la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations (MP.WAT/SEM.3/2004/3), et a invité les pays qui n'avaient pas encore participé aux travaux de l'Équipe spéciale à se joindre aux futures activités.

12. Ce cadre commun comprendrait trois volets: a) une composante juridique, élaborée par les membres de l'Équipe spéciale originaires de l'Allemagne et de la Grèce, avec le concours du Comité juridique; b) des règles n'ayant pas un caractère obligatoire établies par le membre de l'Équipe spéciale originaire de l'Allemagne et la Commission européenne; et c) une fonction de développement des capacités conçue par le membre de l'Équipe spéciale originaire de Hongrie. Des versions préliminaires de ces trois composantes seraient élaborées au début de 2005 et présentées au Groupe de travail pour qu'il les examine à sa deuxième réunion.

13. Le Groupe de travail a pris note aussi de l'information transmise par la délégation de la Communauté européenne au sujet de la «Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions concernant la gestion des risques liés aux inondations» du 12 juillet 2004 qui était fondée, entre autres, sur les conclusions du Séminaire. Le Groupe de travail a invité la Communauté européenne à continuer de coopérer avec l'Équipe spéciale sur les trois composantes ci-dessus.

#### **B. Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que fournisseurs d'eau**

14. La Présidente a présenté au Groupe de travail les résultats du Séminaire sur le rôle des écosystèmes en tant que fournisseurs d'eau, tenu à Genève les 13 et 14 décembre 2004.

15. Le Groupe de travail: a) a approuvé les principales conclusions du Séminaire; b) a chargé le secrétariat d'élaborer, au sujet du Séminaire, une brochure qui serait présentée à la Commission du développement durable à sa treizième session pour information; et c) a invité la Suisse, pays chef de file, à préparer avec le concours du secrétariat le deuxième séminaire en se focalisant sur les services écologiques des écosystèmes liés à l'eau (forêts et terres humides) et sur le financement de leur protection et de leur utilisation durable (pour plus de détails, voir le rapport du Séminaire publié sous la cote MP.WAT/SEM.4/2004/3).

16. Le Groupe de travail a appuyé par ailleurs la proposition du pays chef de file d'organiser, lors de la treizième session de la Commission du développement durable, une réunion spéciale sur la protection et l'utilisation des écosystèmes liés à l'eau et l'expérience acquise dans la région de la CEE, à moins qu'un débat de fond ne puisse se tenir lors de la séance plénière sur les activités régionales de la CEE.

17. La délégation de la Suisse a présenté un projet de décision sur la gestion intégrée des ressources en eau établi par le Mexique en vue d'être examiné à la vingt-troisième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les délégations membres du Groupe de travail sont convenues d'apporter leur contribution au projet de décision pour la fin décembre 2004. Certaines délégations ont indiqué qu'il fallait mentionner la dimension transfrontière de la gestion intégrée de l'eau.

#### C. Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau

18. Les délégations de la Pologne et de la Communauté européenne ont fait rapport sur les préparatifs du premier atelier sur la mise en œuvre de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau à la périphérie de l'Union européenne élargie, atelier auquel le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine participeraient avec leurs pays voisins membres de l'Union européenne. Au nom de l'Italie, le secrétariat a renseigné au sujet du deuxième atelier, dont l'Italie serait le chef de file, qui serait centré sur les pays de l'Europe du Sud-Est non membres de l'Union.

19. Le Groupe de travail a approuvé les dispositions supplémentaires prises pour préparer les ateliers et a recommandé que ces deux activités soient coordonnées, notamment par un échange d'informations. S'agissant de la préparation du deuxième atelier et de la sélection des pays participants, le Groupe de travail a prié l'Italie de tenir compte des activités entreprises dans le cadre de la Convention sur la coopération pour la protection et l'utilisation durable du Danube liées à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau dans la totalité du bassin hydrographique du Danube.

#### D. Eau et accidents industriels

20. Le secrétariat et M. Peter Kovacs (Hongrie), Coprésident du Groupe spécial mixte d'experts sur l'eau et les accidents industriels, créé en application de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) ont fait rapport sur les résultats de la cinquième réunion du Groupe d'experts, tenue à Budapest le 26 octobre 2004, à savoir:

a) Le Groupe d'experts avait parachevé les travaux relatifs à un questionnaire sur l'application des recommandations du Séminaire sur la prévention des accidents chimiques et la limitation de leurs effets sur les eaux transfrontières (Hambourg, Allemagne, 4-6 octobre 1999) dans les pays à économie de marché. Pour faciliter la réponse de ces pays, et la notification par les autres pays pour le 30 juin 2005, l'Allemagne, la Hongrie et la Suisse entreprenaient de remplir ce questionnaire. Le Groupe d'experts étudierait les réponses et ferait rapport aux Parties à ces deux conventions en 2006. Le Groupe de travail serait tenu informé de l'état d'avancement des travaux;

b) L'Allemagne et les Pays-Bas avaient lancé de nouvelles activités sur la sécurité des pipelines et l'élaboration de lignes directrices ou de documents sur les pratiques optimales. Ce matériel d'orientation s'inspirerait des conclusions de deux ateliers qui se tiendraient respectivement l'un en Allemagne sur la sécurité des pipelines et la protection des eaux transfrontières (Berlin, 8 et 9 juin 2005) et l'autre aux Pays-Bas (vers le milieu de 2006) sur la sécurité des pipelines et la prévention de la pollution atmosphérique;

c) L'Allemagne et la Pologne prépareraient un exercice d'intervention commun dans le bassin de l'Oder (10 et 11 juin 2005) sur la sécurité des installations industrielles dans les zones inondables;

d) Le Groupe d'experts commencerait dès 2006 les travaux sur la sécurité des bassins de retenue des résidus dès que la Commission internationale pour la protection du Danube, aidée de l'Allemagne, aura achevé les travaux préparatoires sur cette question.

21. Le Groupe de travail:

a) A prié les pays membres de l'Union européenne ainsi que le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse de répondre au questionnaire sur les conclusions du Séminaire de Hambourg le 30 juin 2005 au plus tard. Des arrangements internes devraient être mis sur pied entre les ministères compétents (environnement, intérieur, etc.) afin d'harmoniser les réponses nationales;

b) A invité les délégations à informer le secrétariat le 15 janvier 2005 au plus tard au sujet des experts nationaux de la sécurité des pipelines qui pourraient aider les pays chefs de file (Allemagne et Pays-Bas) et le secrétariat à poursuivre les préparatifs des séminaires sur la sécurité des pipelines et à établir un document sur les pratiques optimales;

c) A invité les délégations à informer le secrétariat le 30 juin 2005 au plus tard au sujet des experts nationaux de la sécurité des bassins de retenue des résidus qui pourraient aider le Groupe spécial mixte d'experts sur l'eau et les accidents industriels à poursuivre l'élaboration d'un document sur les pratiques optimales.

#### **IV. LE PROJET DESTINÉ À AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE L'EAU, MIS SUR PIED DANS LE CADRE DE LA CONVENTION**

22. Le secrétariat a rendu compte du projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), qui était exécuté au titre du plan de travail de la Convention par le secrétariat et un certain nombre de partenaires nationaux et internationaux (MP.WAT/WG.1/2004/3).

23. Le Groupe de travail a pris note des conclusions du premier atelier relevant du projet sur le fondement juridique de la coopération, organisé à Kiev du 22 au 24 novembre 2004. Cet atelier avait: a) mis en évidence l'insuffisance générale du cadre juridique de la coopération à la gestion des eaux transfrontières et a recommandé l'élaboration d'accords, lorsque de tels instruments faisaient défaut, et la révision ou la mise à jour du nombre des accords existants; b) appelé l'attention sur le problème de l'application de la loi et l'imposition du respect de la législation;

c) insisté sur la nécessité d'élaborer un instrument permettant d'interpréter les obligations inscrites dans la Convention et ses Protocoles afin d'aider les pays à mettre en œuvre ces textes. Le Groupe de travail a pris note de ces propositions et a invité le secrétariat à suivre ces questions en coopération avec les organes relevant de la Convention compétents.

24. Le Groupe de travail a été également informé des préparatifs de futurs ateliers relevant du projet destiné à améliorer les capacités de coopération dans le domaine de l'eau, notamment de l'atelier sur l'accès à l'information, l'échange d'informations et la participation du public prévu à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) du 8 au 10 juin 2005. Selon certains, l'un des avantages de ce projet était sa durée, qui permettait de tenir compte, lors de futurs ateliers, des enseignements et des recommandations formulés au terme d'ateliers antérieurs et d'orienter les travaux relevant de la Convention dans les pays de l'EOCAC.

## **V. PARTENARIAT SUR L'EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ASSISTANCE EN RAPPORT AVEC LA SANTÉ**

25. Un représentant de la Communauté européenne a rendu compte de l'évolution récente de la situation dans le cadre du Partenariat sur l'eau pour le développement durable (volet EOCAC de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau), notamment des activités liées à la gestion intégrée des ressources en eau, qui relèveraient de la compétence du Groupe de travail. Il a ajouté que la Commission européenne avait remplacé le Danemark en tant qu'organisme/pays chef de file (tandis que la Fédération de Russie restait le pays chef de file pour l'EOCAC) et que le programme de travail concernant l'Initiative était à l'étude. Le secrétariat de la CEE serait consulté.

26. Par l'intermédiaire de sa Présidente, le Groupe de travail a proposé d'aider le secrétariat et la Commission européenne à poursuivre les travaux dans le cadre du Partenariat, notamment en contribuant aux préparatifs des réunions des groupes de travail relevant du Partenariat.

27. Le secrétariat a rendu compte des conclusions de la Table ronde sur l'eau et la santé en Europe, qui avait été organisée à l'invitation du Gouvernement norvégien les 28 et 29 septembre 2004 près d'Oslo (voir le rapport de la quatrième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, MP.WAT/WG.4/2004/5). Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a pris note également des décisions pertinentes prises à cette dernière réunion.

## **VI. ACTIVITÉS DE L'ONU ET D'AUTRES ENTITÉS**

### **A. Commission du développement durable**

28. Le secrétariat a fait rapport sur les activités régionales entreprises pour préparer la treizième session de la Commission du développement durable. Le Groupe de travail a noté que le secrétariat de la Convention sur l'eau, aidé du Bureau de la Réunion des Parties, avait contribué au document intitulé «Développement durable dans la région de la CEE» (E/ECE/1421) établi pour la soixantième session annuelle de la CEE prévue en février 2005, document renfermant les politiques, stratégies et actions sur l'eau et l'assainissement, sur la base de l'expérience européenne et des travaux de la douzième session de la Commission du développement durable.

29. Le Groupe de travail s'est félicité de l'initiative du secrétariat et a invité les pays à appeler l'attention de leur délégation nationale participant à la session annuelle sur la pertinence de ce document au regard de la poursuite de l'application de la Convention et de ses protocoles ainsi que sur les interventions nationales et internationales dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

30. Le Groupe de travail s'est félicité aussi de la publication en anglais, espagnol, français et russe d'une brochure traitant de la Convention sur l'eau et de la parution prochaine de ses versions arabe et chinoise. À son sens, des publications analogues devraient être élaborées sur d'autres activités précises relevant de la Convention et de ses protocoles.

#### B. Groupe de l'eau (UN-Water) et Rapport mondial des Nations Unies pour la mise en valeur des ressources en eau

31. Le Groupe de travail a pris note du rapport établi par le secrétariat sur le rôle et les fonctions du Groupe de l'eau – réseau de collaboration à l'échelle de l'ONU sur les questions liées aux ressources en eau – et sur l'état d'avancement de la rédaction de la deuxième édition du rapport mondial pour la mise en valeur des ressources en eau. Le Groupe de travail s'est notamment félicité des travaux accomplis par le Centre international d'évaluation de l'eau (relevant de la Convention sur l'eau) et le secrétariat pour guider les travaux des organismes des Nations Unies sur des indicateurs pour le secteur de l'eau. Le Groupe de travail a noté que l'ensemble d'indicateurs qui était proposé intéressait tout particulièrement les activités menées en application du Protocole sur l'eau et la santé et qu'il pouvait servir notamment à mettre en œuvre les dispositions de l'article 7 de ce protocole concernant l'examen et l'évaluation des progrès accomplis.

#### C. Initiative environnement et sécurité

32. Le Conseiller régional de la CEE a fait rapport sur la coopération de la CEE avec l'Initiative environnement et sécurité, qui avait été lancée par le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en mai 2003, lors de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Il a rendu compte notamment: a) de la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau en Asie centrale; et b) de la coopération transfrontière et de la mise en valeur durable du fleuve Dniestr. Le Groupe de travail a estimé que l'Initiative était une occasion privilégiée de promouvoir l'application des accords multilatéraux de la CEE dans le domaine de l'environnement en général et, en particulier, de la Convention sur l'eau.

#### D. Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau

33. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par le Japon au sujet des activités du Japan Water Forum, en particulier sa Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau (Tokyo, 6-8 décembre 2004). Le Groupe de travail a demandé à sa Présidente et au secrétariat de collaborer étroitement avec cette organisation à la poursuite de l'exécution des activités de gestion intégrée des ressources en eau menées dans le cadre de la Convention sur l'eau.

## VII. MOBILISATION DE RESSOURCES

34. Le secrétariat a informé le Groupe de travail au sujet des contributions au Fonds d'affectation spéciale reçues en 2004 de l'Espagne, de la Finlande, de l'Italie, de la Suède et de la Suisse et de l'utilisation de ces contributions conformément à la décision III/2 de la Réunion des Parties (voir le document ECE/MP.WAT/15/Add.1, annexe II) pour financer le programme de travail de la Convention.

35. Le Groupe de travail a noté les autres formes de contributions, en espèces et en nature, fournies par l'Allemagne pour l'Équipe spéciale et le Séminaire sur la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations, par la Finlande pour la cinquième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, par la Hongrie pour la troisième réunion du Groupe de travail sur l'eau et la santé, par l'Italie pour la première réunion du Comité juridique, par la Norvège pour la Table ronde d'Oslo sur l'eau et la santé en Europe et par l'Espagne pour la traduction en espagnol de la brochure traitant de la Convention sur l'eau.

36. Le Groupe de travail s'est félicité de ces contributions et a invité les pays à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour 2005.

## VIII. PLAN DE TRAVAIL

37. Le Groupe de travail a rappelé ses délibérations et décisions concernant les précédents points de l'ordre du jour et est convenu qu'il n'y avait pas lieu de réviser notablement le plan de travail.

38. S'agissant de l'élément de programme 2.4, le Groupe de travail a cependant noté que le texte correspondant à la rubrique «Partie chef de file» devrait se lire: «Parties chefs de file: Danemark et Fédération de Russie pour la coordination générale du volet Partenariat de la gestion intégrée des ressources en eau en 2003-2004, et Commission européenne et Fédération de Russie en 2005-2006».

## IX. ÉLECTION DU BUREAU

39. Le Groupe de travail a élu M<sup>me</sup> Sibylle Vermont (Suisse) Présidente et M<sup>me</sup> Ana Drapa (Roumanie) Vice-Présidente.

## X. DATE ET LIEU DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL

40. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat, agissant en consultation avec la Présidente, de fixer les dates de sa deuxième réunion à l'automne 2005, compte tenu de l'état d'avancement des travaux sur le cadre commun pour la prévention, la maîtrise et l'atténuation des inondations, qui serait l'un des grands thèmes de cette réunion.

-----